

... et toujours KRONOSPAN

Question parlementaire sur KRONOSPAN www.chd.lu

Une question a été posée par le député Gusty Graas (DP), qui portait spécifiquement sur « *les nuisances sonores, olfactives et de poussière causées par Kronospan* ».

Une réponse a ensuite été apportée par Serge Wilmes (ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité) :

- Entre juin et août 2026, 45 plaintes concernant KRONOSPAN ont été déposées auprès de l'Administration de l'environnement. Chaque plainte est analysée afin de déterminer si une inspection supplémentaire sur place est nécessaire et si la réglementation et les valeurs limites d'émission applicables à l'entreprise, en tant qu'« établissement classé », sont respectées.
- Par arrêté ministériel, l'entreprise KRONOSPAN a été contrainte de mettre en œuvre un « plan de gestion des poussières », qu'elle est tenue de respecter. Les mesures annoncées par l'entreprise constituent un pas dans la bonne direction.
- L'Administration de l'environnement effectue des inspections sur site renforcées et garantit ainsi, par le biais de rapports réguliers, le respect et l'application des dispositions légales. Ces rapports sont publiés sur le site web de l'autorité environnementale. www.emwelt.lu

Ça a l'air bien ! Mais qu'en est-il réellement ?

Il y a de la poussière et ça sent mauvais, ce qui ne devrait pas se produire. La poussière irrite les voies respiratoires et les muqueuses. Pourquoi cette poussière provoque-t-elle une telle irritation chez les personnes ?

Le respect du « Plan de gestion des poussières » ne semble fonctionner que par intermittence. La question demeure : pourquoi ? Pourrait-on presque penser que les systèmes de filtration ne fonctionnent que de manière intermittente ?

Et qu'en est-il du bruit, parfois insupportable, surtout la nuit ?

Oui, l'autorité environnementale effectue des inspections régulières et publie des rapports à ce sujet.

Quels sont les faits ?

Depuis des années, ce sont pour l'essentiel les mêmes non-conformités qui sont constatées à

maintes reprises. Des délais sont fixés pour y remédier. Or, cela ne se produit pas ! Pas de sanctions, pas de conséquences !

Pourquoi les réglementations « normales » ne s'appliquent-elles pas à KRONOSPAN ?

Eh bien, le Dr Matthias Iredi, de KRONOSPAN, a admis lors de la réunion à huis clos du 6 février dernier que son entreprise se conformait principalement aux « normes américaines ». Citation : « Les normes européennes sont bien plus strictes ! » L'entreprise KRONOSPAN n'est pas implantée dans notre commune depuis hier, mais y exerce ses activités depuis 1994.

C'EST TROP !

Aucune amélioration durable n'est en vue, et les gens en ont assez ! Plaintes écrites, réclamations, lettres à la rédaction, courriers adressés au maire et aux membres du conseil municipal... Le mécontentement et la colère grandissent parmi les habitants de Suessem, Dippach, Zolwer et du lotissement Scheierhaff. Les gens ne se sentent ni pris au sérieux ni respectés.

3 mesures importantes s'imposent désormais :

- l'entreprise KRONOSPAN doit mettre en place une **ligne d'assistance téléphonique** équipée d'un répondeur afin de pouvoir réagir immédiatement lorsque des nuisances environnementales inhabituelles, telles que poussière, odeurs et bruit, sont détectées ;
- une **station de mesure permanente** doit être installée sur le site de l'entreprise, où des mesures pourront être effectuées en temps réel. Il doit être possible de consulter les données et d'établir ainsi un lien direct avec d'éventuelles infractions, ce qui permettra d'en identifier la cause ;
- un comité de pilotage ou « **Comité d'accompagnement** » doit être mis en place (comme cela a été le cas à Ronnebiérg, et comme cela fonctionne également bien à Esch avec ARCELOR-MITTAL), composé de représentants issus de l'entreprise elle-même, du ministère, des communes et au sein duquel des organisations environnementales telles que le Mouvement et le BIGS siègent également ensemble dans le respect, cherchent des solutions et communiquent de manière transparente avec

Où puis-je déposer une plainte ?

KRONOSPAN: t.gorski@kronospan.lu
Administration de l'environnement: inspections@ae.v.etat.lu
<https://environnement.public.lu/fr/emweltprozeduren/personnes-privees/plaintes.html>
Commune de Sanem: mail@suessem.lu
BIGS: big@pt.lu

